

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 388

présenté par
M. Charié, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 27

Dans la dernière phrase de l'alinéa 61 de cet article, substituer au mot :

« ses »,

le mot :

« ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.